

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2008

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le mardi 9 décembre 2008 à 20 h 30.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Rosaire Dufour, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Marc Bussièrès, directeur du service des loisirs

NO. 8903-12-08 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour de la présente assemblée soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité.

NO. 8904-12-08 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont procède à l'acceptation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2009.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales, direction générale de l'administration financière, 20 avenue Chauveau, Québec, G1R 4J3.

NO. 8905-12-08 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2009-2010-2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont procède à l'acceptation de son programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2008

NO. 8906-12-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-394-08-4

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement no. VC-394-08-4 déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2009.

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec, tous les membres du Conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement deux jours juridiques avant la présente séance, en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par madame la conseillère Noëlla Dufour à une séance ordinaire de ce Conseil le 14 octobre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le présent règlement soit adopté et signé tel que produit et inscrit au livre des règlements de la Ville de Clermont sous le numéro VC-394-08-4.

NO. 8907-12-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 20.

Jean-Pierre Gagnon, maire

Brigitte Harvey
Directrice générale